



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 mars 2022

n° 038-22

**Objet :** *RS - Fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau - Avenant 1 au marché F21002 relatif à la fourniture de sièges et chaises*

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldophe</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 17 mars 2022

délibération n° 038-22

objet **RS - Fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau - Avenant 1 au marché F21002 relatif à la fourniture de sièges et chaises**

---

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que le Bureau a approuvé le 11 février 2021 l'attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture de mobilier et matériel de bureau ergonomiques lancés dans le cadre d'un groupement de commandes, composé de la Ville de Chambéry, du CCAS de Chambéry, de la Ville de La Motte-Servolex, de Savoie Déchets, et dont Grand Chambéry est coordonnateur.

Le lot 1 (fourniture de sièges et chaises), conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, a été attribué à Arbet Aménagement. Il a débuté le 26 février 2021 pour une période initiale de deux ans, il est reconductible pour une période d'un an.

En janvier 2022, Arbet Aménagement a fait part des importantes difficultés constatées sur ce secteur d'activités.

En effet, les conséquences de la pandémie mondiale initiée en 2020 sont visibles sur de nombreux secteurs, dont le marché du mobilier de bureau. De véritables pénuries concernant de nombreuses matières premières sont causées par les arrêts de certaines usines à l'occasion des différents confinements ainsi que par une augmentation de la demande consécutivement à la reprise, et notamment concernant le marché de l'habitat qui connaît un regain sans précédent. De fait, une hausse de la demande et une rareté de l'offre aboutissent à des difficultés d'approvisionnement et à des hausses de prix importantes.

Les tarifs du fabricant français fournissant le titulaire du marché ont ainsi évolué de la façon suivante :

- mars 2021 : première hausse des prix comprise entre 1 et 3,5 % selon les références,
- juillet 2021 : deuxième hausse (sièges +7 %, chaises +10 %),
- janvier 2022 : troisième hausse comprise entre 4 et 6,5 % selon les références.

Face à cette situation inédite, il est proposé d'autoriser une hausse des prix unitaires du BPU (bordereau des prix unitaires) supérieure à la hausse qui aurait été applicable à partir de l'indice de révision du cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Cette autorisation serait exceptionnelle, pour une durée de trois mois renouvelable une fois trois mois. A l'issue de cette période, il est convenu de refaire un point de situation avec la société Arbet Aménagement pour constater l'évolution du marché.

En application de l'indice 010534738 prévu au CCAP, les prix auraient dû être révisés à hauteur de + 8,1 % à la date anniversaire de l'accord-cadre.

Au regard des éléments communiqués préalablement et à l'appui des justificatifs fournis par le titulaire, la hausse proposée est de +14,7 % sur les sièges et +18 % sur les chaises visiteurs.

Pour Grand Chambéry, le volume de commandes est estimé à une cinquantaine de sièges sur les six prochains mois :

- montant estimé en appliquant l'indice de révision : 19 536 € HT,
- montant estimé avec hausse exceptionnelle : 20 585 € HT,
- soit un surcoût estimé à 1 047 € HT (+5,4 %).

Ce surcoût ne représente pas un montant ferme, le surcoût réel ne pourra être apprécié qu'au terme des six mois sur la base du volume réellement commandé. Le surcoût sera pris en charge par Grand Chambéry au titre de l'imprévision.

Le présent avenant n'engage que Grand Chambéry, les autres membres du groupement de commandes étant libres de l'adopter dans le cadre de l'exécution de leur contrat.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de décision relative à la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant 1 au marché F21002,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **038-22**

**Objet de l'acte** : RS - Fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau - Avenant 1 au marché F21002 relatif à la fourniture de sièges et chaises

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

**Date de l'acte** : 24 mars 2022

**Annexe(s)** : avenant mobilier bureau

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20220324-lmc1H26948H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H26948H1

**Date de transmission en Préfecture** : 24 mars 2022

**Date de réception en Préfecture** : 24 mars 2022

**Publication** : jeudi 24 mars 2022